



Programme de biologie

Faits en bref

- En 1989, la première preuve par l'ADN est acceptée dans un tribunal canadien.
- En 2003, le Programme de biologie a traité plus de 2 100 cas.
- En moyenne, chaque cas reçu contient six pièces à conviction à analyser.

Aperçu

Partie intégrante des Services nationaux de police (SNP), le Programme de biologie traite des éléments de preuve prélevés sur des lieux de crime afin de créer des profils de typage génétique. Le traitement des éléments de preuve biologiques fait appel à une technologie de pointe afin de créer un profil génétique qui aide les policiers à résoudre des crimes.

Le processus utilisé par le Programme de biologie des Services de laboratoire judiciaire est l'amplification de l'ADN qui comprend :

- le prélèvement des éléments de preuve;
- l'extraction, l'amplification et la création de profils génétiques;
- l'interprétation des résultats;
- l'assurance de la qualité.

Des éléments de preuve biologiques peuvent être prélevés et identifiés à partir de liquides organiques tels que le sang, le sperme et la salive ainsi que de cheveux et de matières cellulaires provenant d'objets manipulés. Les échantillons sont analysés à Ottawa ou à Vancouver.

Le Programme de biologie compare les profils génétiques obtenus afin de déceler la présence d'associations significatives sur le plan judiciaire. Les rapports sont présentés au service de police qui a fourni les éléments de preuve découverts sur les lieux du crime.

Les SLJ d'Ottawa, de Vancouver, de Halifax, de Regina et d'Edmonton fournissent des services d'interprétation des données et de rapports sur les résultats.

Certains profils de typage génétique sélectionnés sont versés au fichier de criminalistique de la Banque nationale de données génétiques du Canada.

Pour plus de renseignements :
www.rcmp-grc.gc.ca